



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du Jura,

**Arrêté n°A 2020- 1116**

**OBJET :** Composition des bureaux de vote électronique pour l'élection par internet des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et pour l'élection par internet des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires du corps départemental au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCDSPV) du JURA

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57 en particulier les articles L 1424-31, L 1424-24-12 et L 1424-24-18 ;
- Vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif au vote électronique par internet dans les services d'incendie et de secours, notamment son article 7 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 portant organisation du CCDSPV notamment ses articles 3 et 5 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° C 2020-19 du 12 mars 2020 relative aux élections à la CATSIS et au CCDSPV ;
- Vu les arrêtés n° A 2020-779 du 17 juillet 2020 et n° A 2020-858 du 12 août 2020 relatifs au calendrier des élections CASDIS-CATSIS-CCDSPV ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le bureau de vote électronique pour l'élection 2020 par internet des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés à la **CATSIS** du JURA est ainsi composé :

Président :

- Monsieur Cyrille BRERO, Troisième Vice-Président du CASDIS,

Secrétaire :

- Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du CASDIS,

Délégués des organisations :

- Monsieur le Capitaine Yannick RUPANI pour la liste présentée par le syndicat Avenir Secours.
- Madame la Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Sylvie MAUBLANC pour la liste présentée conjointement par les syndicats SNSPP-PATS et SPA-SDIS CFTC.
- Monsieur le Caporal Salim TAIL pour la liste présentée par le syndicat CFDT Interco 39.
- Madame la Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Sylvie MAUBLANC pour la liste présentée par le syndicat SNSPP-PATS.
- Monsieur le Capitaine Jérôme GUYON pour les listes présentées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura.

En cas d'absence ou d'empêchement , le Président est remplacé par la secrétaire.

**Article 2 :** Le bureau de vote électronique pour l'élection 2020 par internet des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires du corps départemental au **CCDSPV** du JURA est ainsi composé :

- Présidente : Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du CASDIS,
- Secrétaire : Monsieur Jean-Daniel MAIRE, membre du Bureau du CASDIS,
- Délégué d'organisation :
- Monsieur le Capitaine Jérôme GUYON pour la liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura.

En cas d'absence ou d'empêchement , le Président est remplacé par le secrétaire.

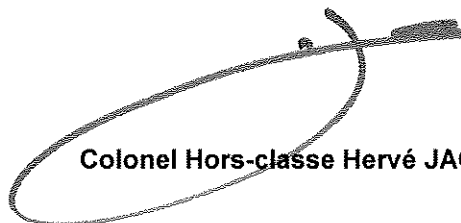
**Article 3 :** Le vote électronique sera ouvert du **JEUDI 8 OCTOBRE à 14H au JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 14h.**

**Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publication.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du JURA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS du JURA.

Fait à MONTMOROT, le **15 SEP. 2020**

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,



**Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN**